

Crabe bleu

14 mars

Actualités ministérielles EEE

- Listes complémentaires**
- Plan d'action sur les voies d'introduction**



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Listes complémentaires EEE



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les espèces actuellement réglementées en métropole :

Rappel : 2 niveaux de réglementation

L.411-5 (niveau 1) : interdiction de libération dans l'environnement

L.411-6 (niveau 2) : en plus, interdiction de : importation, transport, détention, utilisation, commercialisation

Les espèces actuellement réglementées en métropole :

Arrêtés du 14 février 2018 (animal / végétal) modifiés par l'arrêté du 10 mars 2020 :

Niveau 1 : Animaux : 11 espèces, 5 genres, 1 famille. Végétaux : 0

Niveau 2 : Animaux : 30 espèces. Végétaux : 36 espèces.

Uniquement des espèces réglementées au niveau UE.

2 nouvelles listes proposées :

3^{ème} complément européen

- Nouveau règlement d'exécution (30 espèces – 6 végétales, 24 animales)
- Vote prévu le 19 mai 2022
- Position des Etats membres mitigée

Rappel : règlements d'exécution en 2016, 2017, 2019

1^{er} complément national

Liste nationale : autorisée par le règlement 1143/2014 : Article 12 /
« les Etats membres peuvent établir une liste nationale des EEE préoccupantes pour un Etat membre et peuvent appliquer les restrictions édictées au niveau du règlement »

- Révision de la liste proposée au CNPN (session du 23 mars 2021)
- 7 taxons (animaux : 5 espèces; végétaux : 2 espèces)



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

Espèces proposées – arrêté B (EEE nationales)

ANIMAUX



Callinectes sapidus
Crabe bleu

Niveau 1



Portunus segnis
Crabe bleu

Niveau 2



Les conséquences des arrêtés :

- Possibilité de mise en place d'opérations de lutte encadrées par le préfet, avec intervention éventuelle sur des terrains privés
- Modification des seuils de détention dans la réglementation FSC des spécimens réglementés (niveau 2)
- Arrêt de la commercialisation et de la production des espèces de niveau 2 (vente, élevages)
- Contrôles aux frontières pour les importations d'espèces de niveau 2, et contrôles des établissements détenteurs



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

Les conséquences des arrêtés :

- **Déclaration pour les particuliers détenteurs de spécimens d'espèces animales de niveau 2**
- **Déclaration de stocks commerciaux pour les établissements vendant des espèces de niveau 2, et élimination**
- **Régime d'autorisation pour les établissements de recherche et de conservation pour les aspects de transport, importation, utilisation, détention (espèces de niveau 2)**
- **Introduction des espèces de niveau 1 soumise à autorisation préfectorale**

Plan d'action sur les voies d'introduction et de propagation



Objectifs du plan

- Concevoir une trame d'actions visant à prévenir les introductions et la propagation d'EEE sur le territoire français.
- Volonté d'un plan de l'Etat français et non du MTE : implication d'autres ministères.
- Plan sur la période 2022-2030, révision à T+5
- Demande de l'UE :
 - Voies non intentionnelles
 - EEE réglementées au niveau européen



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

Calendrier de réalisation

- **Août / septembre : écriture**
- **Octobre : consultations + Conseil national de la protection de la nature (CNPN)**
- **Janvier : Comité national de la biodiversité (CNB)**
- **Février : consultation du public, finalisation du plan**
- **Mars : campagne de communication et notification à l'UE**



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contenu du plan

TYPOLOGIE DES ACTIONS :

- **Communication, sensibilisation, formation**
- **Elaboration de guides de bonne conduite**
- **Evolution du cadre réglementaire**
- **Contrôles et surveillance en matière de biosécurité**

PRINCIPAUX ACTEURS CONCERNES :

Etat (centrales ministérielles, services déconcentrés), Opérateurs, filières professionnelles (établissements de présentation au public, de production, de vente)

ARTICULATION AVEC LA STRATEGIE NATIONALE EEE :

Deux documents distincts, le plan d'action approfondit certaines actions de la SNEEE

Action	Intitulé	Années : 2020 à 2030										
		22	23	24	25	26	27	28	29	30		
VOLET TRANSVERSAL												
1	Faciliter l'appropriation de l'enjeu EEE par l'ensemble des acteurs concernés	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red
2	Renforcer la coopération interministérielle et les synergies entre réglementations, autour d'une approche « One Health »	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red
3	Contrôler l'importation d'EEE, notamment outre-mer			Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red
4	Renforcer les contrôles dans les établissements détenant et commercialisant des EEE réglementées	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red
5	Limiter l'introduction et la propagation par le commerce en ligne d'EEE réglementées			Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red
6	Développer les connaissances sur les EEE, y compris sur les émergentes			Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red
7	Prévenir la propagation d'espèces via l'utilisation d'outils tels que la cartographie et la surveillance participative			Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red
8	Renforcer le dispositif réglementaire sur le EEE pour les territoires ultramarins		Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red



VOLET « TRANSPORT ET CORRIDORS »

9	Renforcer la vigilance en matière de biosécurité concernant les activités récréatives et professionnelles dans les milieux naturels																			
10	Favoriser des pratiques de gestion adaptées concernant les populations d'EEE en milieux aquatiques																			
11	Limiter l'introduction d'EEE par le transport international de passagers, par la communication et le contrôle																			
12	Prendre en compte les EEE dans la construction et l'exploitation des infrastructures linéaires																			
13	Améliorer la coopération européenne autour des connectivités interbassins																			

VOLET « USAGES ORNEMENTAUX ET HORTICOLES »

14	Sensibiliser les professionnels du végétal et le grand public aux risques liés aux EEE végétales																			
15	Sensibiliser à la gestion des déchets d'EEE végétales																			
16	Former les agents effectuant les missions de police dans le domaine du végétal																			
17	Mettre en œuvre le régime d'autorisations pour les établissements détenteurs de végétaux																			

VOLET « ÉLEVAGES, REPEUPELEMENTS ET DÉTENTION DOMESTIQUE »

18	Sensibiliser les professionnels de l'animal et le grand public aux risques liés à la détention domestique d'EEE animales																			
19	Élaborer un guide d'informations pratiques relatif à la détention d'EEE animales non réglementées																			



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



MERCI !



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*